

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 avril 2018

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck - Jocelyne Hallu - Hervé Brunel - David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Christian Loir – Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Gilles Trouillet à Denis Valck. Marie-José Pont à Jocelyne Hallu.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 23 mars 2018 adopté.

Choix du Délégué à la protection des données

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. **Il prévoit, notamment, que tous organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données, à partir du 25/05/2018.**

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité, d'informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 380.00 € HT soit 456.00 € TTC,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 590.00 € HT soit 708.00 € TTC et pour une durée de 3 ans renouvelable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,**

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
 - d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Transmis au représentant de l'Etat le : 17/04/2018 - Publié le : 18/04/2018**

Avancement de grade – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe au sein de la commune de Ville

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Ville **en date du 27 janvier 2017** sur la détermination du taux de promotion des adjoints techniques territoriaux pour les avancements de grade et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire **en date du 20 février 2017**

-Vu la situation de Monsieur Jean-Louis LEROY, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, qui remplit les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et **l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 mars 2018 ;**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 avril 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, en raison de l'avancement de grade de Monsieur Jean-Louis LEROY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **la création d'un** emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié **à compter du 1^{er} mai 2018,**

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

Grade : Principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : un - nouvel effectif : deux

-de mandater le Maire pour prendre l'arrêté municipal de nomination individuel concernant Monsieur Jean-Louis LEROY.

-d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

-Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

- **Transmis au représentant de l'Etat le : 17 avril 2018**

- **Publié le : 18 avril 2018**

Questions diverses

Pont de la Divette

Monsieur Valck Denis expose au conseil municipal que le pont de la Divette récemment construit, a besoin d'un « rondin de bois » supplémentaire afin de sécuriser au maximum cet accès notamment vis-à-vis des enfants. La hauteur du rondin actuel étant trop haute.

Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Madame Catherine Gimaret propose au conseil municipal, pour la cérémonie du 11 novembre 2018 et afin de commémorer le centenaire de la Première Guerre Mondiale ; de se rendre comme autrefois, à la suite de la cérémonie au monument aux morts, sur les sépultures des 4 jeunes soldats français inhumés au cimetière de Ville afin de leur rendre hommage.

Remerciements

Monsieur Hervé Brunel remercie chaleureusement le conseil municipal pour la quête organisée par celui-ci, pour les obsèques d'un membre de sa famille.

Fait à Ville, le 17 avril 2018
Le Maire, Philippe BARBILLON

